

**Enquête exclusive TVANouvelles.ca****Le vrai salaire des maires de la couronne nord**

Première publication 14 mars 2011 à 04h49

Diane Lachaine et 53 autres personnes recommandent ça. [Annuler](#)

TVAouvelles.ca

Dans cette enquête exclusive menée par **TVAouvelles.ca**, découvrez le vrai salaire des maires de dix villes de la couronne nord de Montréal.

Chose certaine, nos politiciens locaux ne sont pas à plaindre. En effet, en 2010, la majorité d'entre eux ont cumulé un total de rémunération de plus de 100 000\$.

Plus de 145 000\$ uniquement pour le maire de Terrebonne, Jean-Marc Robitaille, qui dirige une ville de 105 000 de population.

En vertu de la Loi sur le traitement des élus municipaux, le salaire des maires varie en fonction du nombre d'habitants. Il y a des montants maximaux prévus par la Loi sur le traitement des élus municipaux. Par exemple, un maire d'une municipalité de 100 000 à 299 999 habitants a droit à un maximum de 131 323 \$. Pour un maire d'une municipalité de 50 000 à 99 999 habitants, le maximum est de 107 952 \$.

L'enquête de **TVAouvelles.ca** vous permet de connaître non seulement le salaire annuel que gagne votre maire. On vous informe aussi du montant de son allocation non imposable. Par ailleurs, vous découvrirez les avantages de siéger sur les divers comités municipaux, Société de transport, Régie des eaux et autres sociétés paramunicipales. Le fait de siéger sur ces comités permet aux élus de gonfler leur rémunération annuelle.

**Ville de Terrebonne**

L'an dernier, Jean-Marc Robitaille a reçu 103 999\$ comme salaire à titre de maire de Terrebonne. 25 000\$ à titre de membre du comité exécutif de sa ville. Monsieur Robitaille siège aussi à la Communauté métropolitaine de Montréal. En 2010, la CMM lui a versé un salaire de 495\$. Enfin, sa présence comme préfet à la MRC Les Moulins lui a permis de gagner 1380\$. L'an dernier, sa rémunération totalisait donc 130 874\$. En ajoutant à cette somme son allocation non imposable de 14 759\$, on en arrive à des revenus de 145 633\$ en



2010.

### Ville de Saint-Jérôme

Marc Gascon de la Ville de Saint-Jérôme (68 000 habitants) est aussi dans le club des 100 000\$ et plus. Comme maire l'an dernier, il a reçu un salaire de 90 411\$. La MRC lui a versé 10 770\$ ainsi qu'une allocation de dépenses de 5 385\$. Après calcul, les revenus de Marc Gascon en 2010 ont totalisé 121 325\$. Cela inclus sa rémunération de 106 566\$ et son allocation non imposable de 14 759\$.



### Ville de Mascouche

Pour sa part, Richard Marcotte, maire de la Ville de Mascouche (population de 40 000 habitants) a aussi vu ses revenus totaux dépasser les 100 000\$ en 2010. Comme maire, il a reçu l'an dernier 84 051\$. Monsieur Marcotte siège à la Conférence régionale des élus. Il a reçu 7402,19\$ de la CRÉ et 2573,81\$ de la MRC. L'an dernier, sa rémunération totalisait 94 027 \$. Richard Marcotte a aussi droit à une allocation non imposable de 14 759\$. Les revenus totaux pour Monsieur Marcotte s'élevaient donc à 108 786\$ en 2010.

### Ville de Boisbriand

Boisbriand, 27 000 de population. La Ville a versé 65 401\$ en salaire à Marlene Cordato l'an dernier. Le fait de présider un comité municipal a aussi rapporté 4791\$ à Madame Cordato. Pour l'année 2010, elle a reçu 70 192\$ en rémunération. En ajoutant à cette somme son allocation non imposable de 14 759\$, on obtient un total de 84 951\$ pour l'année 2010.



### Ville de Blainville

Le maire de Blainville est François Cantin. 52 525 citoyens vivent dans cette municipalité de la couronne nord. Son salaire de maire en 2010 : 71 712, 79\$. Monsieur Cantin siège aussi à la MRC : 7 653,80\$. À la Conférence régionale des élus : 2 759\$. Au Conseil intermunicipal de transport : 7100,13\$. À la Corporation régionale du Centre Tricentris : 700\$. Sa rémunération l'an dernier s'est donc élevée à 89 925\$. Il avait aussi droit à une allocation non imposable de 14 759\$. On obtient des revenus totaux de 104 683\$ en 2010.



### Ville de Repentigny

Plus de 81 000 habitants à Repentigny. La ville est dirigée par Chantal Deschamps. Son salaire de maire en 2010 : 84 057\$. Siéger à la MRC et à la CMM lui a permis de réaliser respectivement des revenus de 10 848\$ et de 15 075\$. Madame Deschamps a donc fini l'année avec une rémunération de 109 980\$. Son allocation non imposable est de 14 759\$. Ses revenus ont totalisé 124 739\$.



### Ville de Saint-Eustache

Pour sa part, le maire de Saint-Eustache (43 751 habitants) a reçu l'an dernier un salaire de maire de 74 258\$. Pierre Charron siège aussi à la CMM. Cela lui a rapporté 11 692\$. Il est membre du conseil de la Municipalité régionale de comté, préfet suppléant et membre du comité administratif de la MRC : 6560\$. Comme membre de l'exécutif et membre du conseil d'administration du CIT, il a reçu 4500\$. Enfin, il siège aussi au conseil d'administration de la CRÉ : 1012\$. En 2010, sa rémunération a donc totalisé 98 000\$. Son allocation non imposable s'élevait à 14 750\$. Pour un total de revenus de 112 770\$.



### Ville de Bois-des-Filion

Le maire Paul Larocque est à la tête cette petite ville de 9540 habitants. Son salaire de maire en 2010 : 25 680\$. L'an dernier, il occupé les fonctions de préfet de la MRC. Ce poste lui a



permis de réaliser un salaire de 12 378\$. À cela s'ajoute un salaire de 7348\$ uniquement pour ses présences aux séances du conseil de la MRC. On lui a aussi versé aussi une allocation de dépenses de 1944\$. Enfin, Monsieur Larocque a reçu 16 767\$ pour son rôle à la CMM. Sa rémunération a donc totalisé 64 117\$ l'an dernier. Il avait aussi droit à une allocation non imposable de 12 840\$. Total de revenus de 76 957\$.

### **Ville de Lorraine**

Lorraine, 9600 résidants. Ramez Ayoub a touché un salaire de maire de 56 478\$ l'an dernier. Sa présence à la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux lui a aussi rapporté des revenus de plus de 4100\$. Le fait de siéger également à la MRC lui a procuré un salaire de 6680\$; 1265\$ à la Conférence régionale des élus et 1350\$ au Conseil intermunicipal de transport. En 2010, sa rémunération s'élevait donc à 69 913\$. Monsieur Ayoub avait aussi droit à une allocation non imposable de 14 951\$. Pour un total de revenus de 84 864\$.



### **Ville de Sainte-Thérèse**

La mairesse de Sainte-Thérèse (26 288 habitants) a gagné l'an dernier un salaire de 64 757\$. Le fait de siéger à la MRC lui aussi permis de gagner 7680\$. Sylvie Surprenant a reçu 1265\$ du CRÉ et 1500\$ du CIT comme membre exécutif. En 2010, sa rémunération a totalisé 75 202\$. Elle avait droit à une allocation non imposable de 14 759\$. Total : 89 961\$.

Copyright © 1998-2011 - Tous droits réservés. Une réalisation de TVA Interactif inc.